

La contre-réforme du ministre Legault

Yves Jalbert

Conseiller CSQ

Favoriser la réussite du plus grand nombre, ce n'est pas la même chose qu'augmenter les pourcentages de diplomation dans chaque institution, malgré ce que veut nous faire croire le ministre de l'Éducation, François Legault.

En effet, les États généraux réclamaient une augmentation globale du nombre de diplômés sur le plan national. La réforme Legault risque de diminuer le nombre de diplômés, sous le couvert des plans de réussite. Pourquoi est-ce le cas ?

Deux chercheurs de l'Université Laval, Alec Larose et Marc-André Deniger, retracent les changements d'orientation des différents textes gouvernementaux sur la question de l'éducation au Québec depuis les États généraux dans une étude intitulée *La réforme du curriculum dans la foulée de la réforme de l'Éducation au Québec*¹. Il est très intéressant d'y voir un glissement de sens qui change les orientations des États généraux qui, après une vaste consultation, étaient arrivés à un consensus large. Déjà, en 1997, le plan d'action de la ministre Marois, *Prendre le virage du succès*, entame ce changement dont on voit l'apogée dans les divers plans de réussite et contrats de performance du ministre Legault. Ces objectifs chiffrables s'inscrivent dans une logique qui va à l'encontre des conclusions des États généraux et méritent le nom de contre-réforme.

Les États généraux affirmaient qu'il fallait « rehausser le niveau culturel des programmes d'études ». Le programme de formation de l'école québécoise (août 2000) affirme qu'il faut « assurer la dimension culturelle des programmes d'études ». La première affirmation veut élever le niveau culturel de tous ceux qui suivent un programme d'études, tandis que la seconde n'a plus du tout cette ambition. Elle ne veut que s'assurer qu'il y ait une dimension culturelle sans maintenant avoir comme préoccupation d'en rehausser le niveau. Il y a là une certaine tendance à la baisse.

De même, alors que les États généraux insistaient sur le devoir des institutions scolaires de « rendre apte à réussir », le Programme de formation de l'école québécoise déclare que l'école doit « rendre possible la réussite ». Ce petit changement enlève à l'élève le fardeau de la réussite car, si l'école doit rendre possible la réussite, est-ce à dire que c'est elle qui lui faisait obstacle ? Est-ce à dire qu'elle la rendait impossible ? On aurait tendance à le croire si on regarde un autre exemple de ce changement subtil. Les États généraux demandaient d'« introduire plus de rigueur » à l'école... on doit maintenant « offrir un encadrement plus rigoureux ». La rigueur qui aurait dû aussi faire partie des exigences envers les élèves n'est plus réservée que pour l'encadrement fourni par l'école, toute

catégorie de personnel confondue. Encore une fois, on remarque une tendance à la baisse par rapport aux ambitions initiales.

Selon les auteurs de l'étude, entre les États généraux sur l'éducation et la dernière-née des réformes de l'éducation, on voit un changement qui prend son sens dans une nouvelle orientation, un mouvement qui veut « faire prendre à l'éducation le virage du succès » et qui se traduit par le passage d'une volonté de favoriser l'accès à l'éducation au plus grand nombre, à une volonté de succès du plus grand nombre. Il s'agit, selon eux, du « changement le plus frappant à ce sujet : le but de la réforme, à n'en pas douter, change de nature et ne semble plus correspondre au résultat des consultations publiques sur la question ». Il peut paraître excessif de faire porter un tel poids à un changement de vocabulaire. Que l'on parle d'accès à l'éducation ou de réussite scolaire, dans le fond, n'est-ce pas la même chose ?

Lorsque je demande à mon système d'éducation d'augmenter le pourcentage de diplômés, comme le veulent les divers plans de réussite du ministre Legault, je lui demande de prendre tous les moyens pour que chaque élève obtienne un diplôme. Le problème des objectifs chiffrés est que les institutions seront tentées d'encourager les élèves à s'inscrire dans un processus de formation moins exigeant afin de rehausser





STOCK N. BLOUIN

L'attitude du ministère de l'Éducation risque de nuire aux écoles qui sont situées dans des milieux défavorisés.

d'autres moyens de calculer la réussite. On s'inquiétera maintenant de temps. Ce que le ministre Legault calculera maintenant, c'est le nombre d'étudiants qui ont deux ans de retard et plus lorsqu'ils passent au secondaire, toutes classes confondues. Il est déjà évident que l'école qui a un plus grand pourcentage d'élèves en difficulté d'apprentissage sera la moins bonne école quant aux résultats chiffrables. Or, le ministre a affirmé qu'il publierait les noms des écoles « délinquantes »,

d'admission. Mais certaines universités doivent aussi augmenter le nombre d'inscriptions et ne pourront donc pas être plus sélectives. Notons que dès la deuxième année les sommes promises par le ministre sont conditionnelles à l'atteinte des objectifs chiffrés. Lorsqu'on connaît la force de pression que peut exercer l'argent, on est tenté de dire, pour utiliser une expression française, « ça craint ». Les universités disposent déjà de mesures d'évaluation pertinentes et, de toute façon, les con-

le pourcentage de diplômés. Il n'est plus question d'accessibilité à l'enseignement supérieur, ou au plus haut niveau de qualification possible ; il n'est question que d'obtenir un diplôme. À titre d'exemple, le ministre a fait savoir aux cégeps qu'ils pouvaient compter dans la colonne positive de la réussite de leurs étudiants ceux qui obtiennent, après un séjour au cégep, un diplôme de moindre niveau tel une AEC (attestation d'études collégiales) ou un DEP (diplôme d'études professionnelles) au secondaire. Cette modification statistique peut sembler cosmétique, mais dans un contexte d'obligation de résultats, il est certain que certains étudiants seront encouragés à être moins ambitieux afin de ne pas contribuer à augmenter le pourcentage d'échec d'un cégep.

Le ministre a aussi fait remarquer, lors d'une entrevue accordée à *La Presse*, qu'il n'était peut-être pas pertinent d'exiger de tous un DES (diplôme d'études secondaires) et qu'un diplôme de troisième secondaire serait peut-être tout ce dont certains sont capables. Cette suggestion risque d'encourager certains étudiants à interrompre leurs études à ce moment plutôt que de poursuivre, ce qui baisse le niveau de qualification. L'objectif visé devrait être non seulement de qualifier, mais de qualifier au plus haut niveau possible.

Au primaire, où la question du taux de diplomation se pose moins, il y a



soient celles qui n'augmentent pas la proportion d'élèves qui se rendent au secondaire dans des « délais raisonnables ». En somme, le ministre a l'intention de publier des palmarès, qu'il s'agisse d'écoles primaires ou secondaires, de cégeps ou d'universités. C'est à cela, ultimement, que les chiffres serviront. Est-il utile de mentionner que cette attitude risque de nuire aux écoles qui sont situées dans des milieux défavorisés ? Est-il utile de signifier à quel point cela aura un effet désastreux sur la motivation des élèves, des parents, et des enseignants de ces écoles ? Et l'égalité des chances ? Et la démocratie ?

Les contrats de performance des universités pour lesquels François Legault s'est tant battu l'hiver dernier s'inscrivent dans la même lignée. En liant le financement des universités à un certain taux de diplomation, fut-il choisi par le recteur, il met une pression in due sur le personnel en place et risque de provoquer une baisse de niveau, à moins qu'on ne resserre les critères

trats de performance ne mentionnent pas la qualité de l'éducation qui y est donnée. Ce n'est donc pas pour améliorer la qualité des diplômes que le ministre a mis en place les fameux contrats, mais pour améliorer le ratio coût/diplômé.

Somme toute, les plans de réussite au scolaire ou au collégial et les contrats de performance à l'université ont tous le même but. Un seul but : l'économie. Les États généraux sur l'éducation, une vaste consultation à la grandeur de la province en étaient venus à la conclusion qu'il fallait rehausser le niveau de l'éducation au Québec. Le ministre Legault avec ses divers plans quantitatifs risque de faire tout le contraire. C'est pourquoi il serait peut-être approprié de parler maintenant de contre-réforme.

1 Alec Larose et Marc-André Deniger, *La réforme du curriculum dans la foulée de la réforme de l'Éducation au Québec*, réalisé par le Groupe d'analyse politique d'éducation (affilié au CRIRES), Université Laval, 28 mai 2001.